

LE JOUR, 1944
29 Mars 1944

LA VIE ET LES LOIS

On ne peut faire croître le manguier en Ecosse, ni l'edelweiss dans le désert. Les plantes ne vivent et ne font des fruits que dans les climats qui leur sont favorables. Ainsi des lois.

C'est une grande présomption de prétendre imposer ses lois à des hommes qui n'y sont pas préparés, et de couvrir de fourrures scandinaves des épaules équatoriales. Il n'y a que de doux rêveurs pour le vouloir ; des rêveurs qui finissent à force de science abstraite par affoler leurs contemporains.

Les lois ne se construisent pas dans l'absolu. Elles sont faites pour les hommes ; l'humaine nature, fille de la Providence, a fait de la loi naturelle quelque chose d'humain. A moins d'une déviation native, d'une déformation héréditaire (qui peut-être collective) la loi naturelle a une résonance sensiblement pareille dans le cœur de chaque homme.

C'est un désordre de prétendre transplanter chez les autres au nom du goût, (et souvent du plaisir) des mœurs lointaines ; et des codes entiers au nom du savoir et de la félicité. La chaleur et le froid gouvernent dans une large mesure les hommes et les lois. Il n'est de législation qui ne procède d'un certain climat et d'une température moyenne.

En fait de législation, après la loi naturelle et le décalogue, il n'y a, d'universel, que le « Sermon sur la montagne ». Admirons combien les textes sacrés sont courts ; combien vaste est leur substance précisément parce qu'ils sont une synthèse et qu'ils sont faits pour tous les temps et pour l'univers.

En ce siècle, les lois se multiplient à l'infini. Elles sont aujourd'hui d'un poids écrasant. Que seront-elles demain ? Nul n'est censé ignorer la loi ! Quelle hypocrisie se dissimule sous cette injonction ! La vérité, c'est que nul désormais ne peut connaître la loi, toute la loi et que la loi intégrale tout le monde l'ignore.

L'édifice législatif s'il ne se contrôle pas, s'il ne se modère pas, supprimera à la longue toute personnalité et toute vie. La tendance savante et singulière qui aït des lois quelque chose d'aussi abondant que l'eau des pluies est une tendance pharisaïque et inhumaine.

Dans l'Etat de demain, il faudra imaginer un conservatoire des lois, et, dans l'édifice, des hommes très sages, penchés sans cesse sur les textes pour en retirer chaque saison le bois mort, l'inutile encombrement de l'érudition et de l'illusion.

L'uniformité n'est pas dans la nature.

« Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence ; un méridien décide de la vérité... »